

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GEORGES-D'AURAC

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

Le 20 février 2025 à 19h30, le conseil municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dûment convoqué le 15 février 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Alain GARNIER, Maire

Présents : Alain GARNIER, Christine PEGHAIRE, Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Martine GIRE, Jean-Claude TALLOBRE, Yvon DARNE, Claudine PASTRE

Absent(s) excusé(s) : Grégory PITOT, Aurélie BARLIER, Simone DOUBLET

Pouvoir(s) :

Secrétaire de séance : Christine PEGHAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024
 2. Délibération : attribution d'un marché public pour la construction de la nouvelle mairie
 3. Délibération : demande de subvention à la région pour la construction de la nouvelle mairie
 4. Délibération : signature d'un devis pour une demande d'état technique du château d'eau situé dans la cour de l'école (présentation de 4 devis) et d'un devis pour démolition
 5. Délibération : adhésion au service retraite du centre de gestion de la Haute-Loire
 6. Délibération : adhésion à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM)
 7. Délibérations : signature d'une convention pour la participation à la scolarisation d'un élève résidant sur la commune et scolarisé à Jules Ferry en classe ULIS, pour l'année 2024/2025
 8. Délibération : rétrocession d'une concession
 9. Délibération : restauration de la statue de St Georges terrassant le dragon - signature du devis
 10. Délibération : restauration de la statue de St Georges terrassant le dragon - demande de subvention
 11. Délibération : demande d'achat d'une partie du domaine public à la Morge (environ 400 m2)
 12. Délibération : création de deux emplois permanents (agents titulaires)
 13. Délibération : solidarité avec la population de Mayotte - appel aux dons lancé par l'AMF à destination de leurs partenaires présents à Mayotte, à savoir la protection civile et la croix rouge
 14. Divers : suite au transfert des compétences eau et assainissement au SGEB, échange autour des tarifs qui seront mis en place pour l'eau et de l'assainissement ; possibilité, par délibérations, de restitution puis de retrait du SGEB
-

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024

Approuvé à l'unanimité

2. Délibération : attribution d'un marché public pour la construction de la nouvelle mairie

Après avoir rappelé que toutes les procédures légales ont été réalisées et suite à l'analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose l'attribution des lots aux entreprises suivantes. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces choix mais précise que le montant de la subvention qui sera attribué à la commune dans le cadre de la DETR n'étant pas encore connu, les travaux ne pourront être réalisés qu'en fonction du montant de la DETR et après décision du conseil municipal. Il est précisé qu'en l'état les actes d'engagement ne peuvent être signés.

LOT	ENTREPRISE	DOMICILIATION	MONTANT HT
1 - Terrassements généraux / VRD	Roche agri	Gizac - 43360 Saint Geron	21 955.40 €
2 - Gros œuvre	Ampilhac-Ladouble	4 rue Germaine Tillion - 43270 Allègre	76 943.57 €
3 - Enduits de façades	Bâti façades 43	155 impasse du docteur Simone Nicolas - ZI de Chassende 43000 Le Puy-en-Velay	7 240.50 €
4 - Charpente / Couverture / Zinguerie	Thomas CERES	port de Bouxhors - 63570 Brassac les Mines	29 592.00 €
5 - Menuiseries extérieures aluminium	BF alu-pvc	ZA La Combe - rue des faisans - 43320 Chaspuzac	24 330.70 €
6 - Menuiseries intérieures / Mobilier	Parrin A/S	2 rue de l'enclos - 43300 Siaugues-Sainte-Marie	27 135.00 €
7 - Cloisons vitrées	Rouzès Rhône Alpes	2 rue Jean Servanton - 42000 Saint-Etienne	15 737.26 €
8 - Plafonds / Doublage / Cloisons / Isolation / Peinture	Pays-Bordel	3 rue de la transcévénole - ZI de Corsac 43700 Brives Charensac	33 963.15 €
9 - Isolation combles projetée	GT ISOL	23 route du Puy - 43320 Chaspuzac	1 748.00 €
10 - Sols collés / Revêtements muraux	Gimbert	13 rue des vignes - 43770 Chadrac	10 202.00 €
11 - Serrurerie	Dorel SAS	route des volcans - 43500 St Pal de Chalencou	36 202.00 €
12 - Stores	Forêt	9 route de Frugères les Mines - 43410 Lempdes sur Allagnon	3 469.92 €
13 - Electricité CFO - CFA	Courteix	32 avenue d'Auvergne - 43100 Brioude	37 800.22 €
14 - Sanitaire / Chauffage / Ventilation / Climatisation	Croze	1 impasse du viaduc - 43700 Brives-Charensac	40 946.97 €
15 - Installations photovoltaïques	Perez Mounier	7 rue Cugnot - 63670 Le Cendre	16 646.32 €
16 - Etanchéité	EGGE 43	ZA plaine de bleu - 43000 Polignac	8 255.30 €
TOTAL HT			392 168.31 €

3. Délibération : demande de subvention à la région pour la construction de la nouvelle mairie

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la région.

4. Délibération : signature d'un devis pour une demande d'état technique du château d'eau situé dans la cour de l'école (présentation de 4 devis) et d'un devis pour démolition

Monsieur le Maire expose que le château d'eau surplombe la cour de l'école et qu'il serait nécessaire de s'assurer qu'il ne présente pas de danger pour la sécurité. Divers devis ont été réalisés par des organismes de contrôle. Ceux-ci sont d'un montant allant de 1 680 € TTC à 7 320 € TTC. Monsieur le Maire a également demandé un devis de démolition à l'entreprise Chambon ; celui-ci s'élève à 22 140 € TTC. Le conseil municipal avant de prendre une décision souhaite avoir un autre devis de démolition.

5. Délibération : adhésion au service retraite du centre de gestion de la Haute-Loire

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer

6. Délibération : adhésion à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM)

La cotisation annuelle s'élève à 154,62 €. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas adhérer.

7. Délibérations : signature d'une convention pour la participation à la scolarisation d'un élève résidant sur la commune et scolarisé à Jules Ferry en classe ULIS, pour l'année 2024/2025

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer cette convention. La participation financière est de 795,04 €

8. Délibération : rétrocession d'une concession

Monsieur Georges BERINGER, partie prenante, ne prend pas part au vote
Monsieur Pierre BERINGER avait acheté la concession B 11. Il souhaite la rétrocéder à la commune.
Le montant de cette rétrocession est calculé au prorata temporis, soit 270 €. Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, accepte cette proposition.

9. Délibération : restauration de la statue de St Georges terrassant le dragon - signature du devis

Monsieur le Maire indique que cette statue nécessite une restauration et un traitement. Un devis établi par Madame Agnès BLOSSIER à Villedomer s'élève à 9 544,48 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis.

10. Délibération : restauration de la statue de St Georges terrassant le dragon - demande de subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à demander des subventions auprès de l'État, de la Région et du Département

11. Délibération : demande d'achat d'une partie du domaine public à la Morge (environ 400 m²)

Le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'achat de 400 m² de terrain situé sur le domaine public à La Morge. Le conseil municipal accepte le déclassement et la vente de ce terrain au prix de 7 euros le m², sous réserve que le potentiel acquéreur se rende préalablement propriétaire de la parcelle C 600 qui appartient à Madame CHASSAGNON.

12. Délibération : création de deux emplois permanents (agents titulaires)

Monsieur Gilles BERINGER, partie prenante, ne prend pas part au vote.
Monsieur le Maire indique que deux agents titulaires peuvent bénéficier d'une promotion interne et qu'à ce titre il convient de créer les emplois correspondants, à savoir un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à raison de 30 heures hebdomadaires, et un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à raison de 27 heures hebdomadaires. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

13. Délibération : solidarité avec la population de Mayotte - appel aux dons lancé par l'AMF à destination de leurs partenaires présents à Mayotte, à savoir la protection civile et la croix rouge

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'effectuer un don de 300 € à la Croix Rouge

14. Divers :

• Suite au transfert des compétences eau et assainissement au SGEB, échange autour des tarifs qui seront mis en place pour l'eau et de l'assainissement ; possibilité, par délibérations, de restitution puis de retrait du SGEB.

Le conseil municipal avant de prendre une décision décide d'attendre la prochaine réunion devant se tenir au SGEB.

La séance est levée à 21 h 15

Le Maire,
Alain GARNIER

La secrétaire de séance,
Christine PEGHAIRE